



RAPPORT DE LA MISSION D’EVALUATION PRE-ELECTORALE

RESUME



REPUBLIQUE DU NIGER

27 septembre - 03 Octobre 2020

INTRODUCTION

Conformément à sa vision qui est la gouvernance démocratique, le respect des droits de l'homme et la participation des citoyens préservés dans un climat de paix en Afrique, l'Institut électoral pour une démocratie durable en Afrique, en sigle EISA, conduit une mission d'évaluation pré-électorale en République du Niger en prélude aux élections présidentielle et législatives du 27 décembre 2020. La Mission d'évaluation Pré-électorale (MEP) de EISA s'est déroulée en deux temps. A partir du 30 juin l'équipe de la MEP a procédé par une mission virtuelle, essentiellement à cause des restrictions engendrées par le COVID-19. La mission virtuelle a consisté en des échanges de courriels et des échanges téléphoniques avec les parties prenantes impliquées dans le processus électoral dans le pays. Les échanges avec les parties prenantes ont été faits par Madame Jessica RANOHEFY Andreas, Représentante-Pays au Bureau EISA de Madagascar et monsieur Goré Justin DOUA, Responsable de programme au Département des Elections et Processus politiques de EISA.

A la fin du confinement et après l'ouverture des frontières, la MEP de EISA est arrivée à Niamey le 27 septembre 2020 et y a séjourné jusqu'au 03 octobre 2020. La MEP était composée de Madame Yvonne Murielle ABADA FOUA, Chargée de Programme au Département des Elections et Processus Politiques de EISA et de Goré Justin DOUA, Responsable de programme au Département des Elections et Processus politiques de EISA.

I. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE

La mission s'inscrit dans le contexte global du soutien de EISA aux processus électoraux en Afrique.

Plus précisément, les objectifs de la mission étaient de :

- Évaluer l'état de préparation de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), des partis politiques, des Organisations de la Société Civile, des médias et des autres parties prenantes qui jouent un rôle dans le processus électoral en cours ;
- Rencontrer les représentants des institutions internationales et organisations non-gouvernementales internationales intervenant dans le processus électoral en vue d'échanger sur leur rôle ;
- Evaluer l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur le processus électoral et les mesures prises par les autorités en vue de prévenir la propagation de la pandémie dans le pays à la faveur des élections ;
- Evaluer le niveau d'information des citoyens sur le processus électoral ;

Evaluer la participation des femmes, des jeunes et des minorités au processus électoral. La mission a rencontré les acteurs nationaux et internationaux impliqués dans le processus électoral, notamment le bureau pays de EISA au Niger, la Commission Electorale Nationale Indépendante, la Cour Constitutionnelle, le Secretariat permanent du Conseil National du Dialogue

Politique (CNDP), le bureau pays d'ONU Femmes, la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH), le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) des Organisations de la Société Civile (OSC), les partis politiques (la majorité, l'opposition politique et les partis non-affiliés). Elle a procédé par la suite à l'analyse des informations reçues du terrain.

II. CONSTATS

II.1. Contexte politique pré-électoral

Le contexte politique pré-électoral est essentiellement marqué par une crise de confiance entre les acteurs politiques. Depuis 2017, l'opposition refuse de siéger à la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) qu'elle juge inféodée au régime du président Issoufou et non susceptible de garantir un scrutin paisible, transparent et démocratique. L'opposition politique rencontrée par la Mission a déploré le fait que le président de la République n'ait jamais rencontré les partis d'opposition et a dénoncé le fait que « le candidat de la majorité soit déjà en campagne anticipée avec les moyens et la sécurité de l'Etat » en violation de l'article 97 du Code Electoral qui dispose que « l'utilisation des moyens de l'Etat, des sociétés d'Etat, des offices, des établissements publics, des programmes et projets, de toutes entreprises publiques ou collectivités territoriales, par les candidats à des fins de propagande électorale, est interdite ». Un autre point d'achoppement entre l'opposition et la majorité est le nouveau Code électoral élaboré, selon elle, sur une base « *non consensuelle, sans sa participation* ». L'opposition estime que l'article 8 sur les cas d'incapacité des individus de s'inscrire sur la liste vise l'opposant Hama Amadou.

Pendant ses échanges avec la Mission, les partis membres de l'opposition politique ont dit que le gouvernement a "délibérément choisi de les tenir à l'écart du processus électoral" et que le CNDP qui est censée être l'espace d'échanges entre les acteurs politiques en vue de dégager des propositions et décisions consensuelles n'est plus un cadre de recherche du consensus mais plutôt une "officine d'imposition de la pensée unique". D'où le retrait l'opposition politique des sessions de l'organe.

Au cours de sa rencontre avec la Mission, la majorité au pouvoir a déploré ce qu'elle a qualifié de manœuvres dilatoires de l'opposition politique juste pour retarder le processus électoral. La majorité a relevé que pendant que l'opposition boycotte le CENI centrale elle a des représentants dans les commissions administratives et est entrain de constituer ses listes de candidats. La majorité trouve les reproches de l'opposition contre la CENI non fondés parce que selon elle la mise en place de la présente commission électorale vise le gel des querelles partisanes d'autant plus que tous actes majeurs et décisions sont pris par la plénière.

Les parties prenantes impliquées dans le processus électoral saluent de façon unanime l'instauration de la biométrie dans l'enregistrement des électeurs comme un progrès majeur dans la transparence et l'intégrité des élections au Niger. Toutefois, l'opposition politique ne reconnaît

pas le résultat de l'audit du fichier électoral au motif que la CENI ne lui a pas permis de participer pleinement à l'audit. Elle dit n'avoir pas eu accès au fichier pendant l'audit.

II.2 Préparatifs de l'organe de gestion des élections

La Mission note que la CENI a pris une série de mesures visant à garantir les conditions d'élections apaisées, libres et transparentes pour les différents scrutins. La CENI a déjà passé les commandes de matériels, les différents manuels sont entrain d'être finalisés. Et des guides et spots anti COVID-19 ont été conçus. La commission se prépare à installer les commissions décentralisées. Un plan de formation en cascade est également prévu pour le personnel des 26 000 bureaux de vote à raison de 5 personnes par bureau de vote.

Le défi majeur d'ordre logistique devant être relevé par la CENI découlent de la migration interne causée par les déplacements des populations dans les zones frontalières, comme à Diffa, par suite de la situation sécuritaire fragile, les attaques terroristes, l'existence des zones placées en état d'urgence et le nomadisme de certaines populations locales.

Le deuxième défi auquel la CENI devra faire face est l'organisation des élections dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. La Mission a constaté un relâchement dans les consignes d'application des mesures barrières pour éviter la propagation du virus.

La Mission note que le chronogramme élaboré par la CENI et proposé aux différentes parties prenantes est globalement respecté. Et la Commission a affirmé que les délais seront respectés en vue de la tenue des élections inclusives et participatives.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

III.1 Conclusions

A la suite des échanges avec les différentes parties prenantes au processus électoral et sur la base des données recueillies, la Mission est parvenue aux conclusions ci-dessous :

L'environnement politique, social et économique du Niger est dominé par la crise sécuritaire du fait du terrorisme transfrontalier et par la pandémie de la COVID-19.

La profonde division de la classe politique Nigérienne demeure une menace qui pourrait impacter les élections.

La Mission a noté que le cadre juridique qui régit les élections au Niger garantit la libre expression de la souveraineté politique du peuple Nigérien ;

La Mission note avec inquiétude que le climat délétère qui prévaut pourrait négativement impacter le processus électoral.

Au regard de ces observations, la Mission a formulé des recommandations ci-dessous :

III.2 RECOMMANDATIONS

La MEP-EISA recommande :

Au gouvernement

La Mission recommande au gouvernement de :

- Préparer, en collaboration avec la CENI, un plan robuste de sécurisation des scrutins surtout dans les zones concernées par les attaques terroristes ;
- Contribuer à la sensibilisation sur les mesures barrières anti COVID-19 adoptées pour freiner la propagation de la pandémie pendant le jour de vote ;
- Initier le dialogue politique dans le cadre du CNDP afin de décrier l'atmosphère politique et favoriser le retour de l'opposition politique à la CENI.

A la CENI

La Mission recommande à la CENI de :

- Mettre à la disposition des candidats le fichier électoral ainsi que toute décision relative au processus électoral en cours en vue de l'apaisement du climat de suspicion qui prévaut et qui risque de compromettre la bonne tenue des élections ;
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour recruter à temps les agents des bureaux de vote et leur assurer une meilleure formation afin qu'ils fassent preuve de professionnalisme le jour des scrutins ;
- Faciliter avec célérité les accréditations des observateurs citoyens et des observateurs internationaux ;
- Prendre des mesures nécessaires pour protéger le personnel électoral, les électeurs, les agents de sécurité et les observateurs contre la COVID-19.

Aux partis politiques

La Mission recommande aux partis politiques de :

- Dialoguer davantage et utiliser le cadre institutionnel, notamment le Conseil National de Dialogue Politique, pour rapprocher les différentes formations politiques à travers la recherche du consensus, mettre fin aux tensions politiques et créer un climat apaisé pour les élections ;
- Collaborer étroitement avec les forces de défense et de sécurité dans le cadre de leurs activités de propagande électorale ;
- Informer leurs militants et les sensibiliser pour une meilleure participation aux élections
- Former leurs électeurs sur les procédures de vote et de choix de leurs candidats ;
- Recruter le plus grand nombre de délégués/témoins pour observer les scrutins au profit de leurs candidats ;
- Privilégier les moyens de communication tels que les affichages, les banderoles, les flyers, et la stratégie du porte-à-porte en lieu et place des grands rassemblements en vue de réduire les risques de propagation de la COVID-19 à l'occasion de la campagne électorale.

Aux organisations de la société civile

La Mission recommande aux Organisations de la Société Civile de :

- Travailler en synergie et rechercher les moyens pour l'éducation civique et électorale en vue d'une plus grande participation aux élections et surtout former les électeurs sur les procédures de vote afin de minimiser le nombre de bulletins de vote nuls ;
- Inclure l'éducation à la paix dans leurs programmes d'éducation civique et électorale pour des élections participatives et apaisées ;
- Déployer des missions citoyennes d'observation électorales et former leurs observateurs afin qu'ils assimilent les normes et standards nationaux et internationaux qui régissent les élections au Niger et les observent scrupuleusement et avec professionnalisme le jour des scrutins.

Aux missions internationales d'observation électorale

La Mission recommande aux missions internationales d'observation électorale de :

- S'informer sur les mesures prises par le Gouvernement nigérien concernant le Coronavirus notamment l'obligation, pour tout passager se rendant au Niger, de présenter un résultat négatif au test COVID-19 avant d'entrer sur le territoire national ;
- Respecter les mesures barrières standards pendant leur séjour au Niger afin de prévenir les risques de contamination par la COVID-19 avant, pendant ou après les scrutins ;
- Prendre attache avec le ministère en charge de la sécurité pour un briefing sur la situation sécuritaire du pays, en général, et plus particulièrement sur les régions à risques.

Pour le prochain processus électoral :

La Mission recommande au gouvernement de continuer ses efforts de sécurisation du territoire national afin que, pour le prochain processus électoral, tous les Nigériens en âge de voter sur l'ensemble du territoire national soient inscrits sur la liste électorale et participent aux futures élections.

La Mission recommande à la CENI l'enrôlement de la diaspora dès que les conditions le permettront ainsi que la mise à jour périodique de la liste électorale biométrique.